

COMMUNE DE HOHATZENHEIM

Séance du 21 juin 2011

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Date de convocation : 16 juin 2011

Présents : Criqui Jean-Marie (Maire), Moebis Jean-Paul (1^{er} adjoint), Adam Jean-Marie,
Diss Richard, Hantsch Myriam, Jost Jean-Louis, Kientz Patrick, Risch Francis,
Schneider Laurent,

Pouvoir : /

Absents excusés : Muller Maurice, Simon Delphine

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 juin 2011 qui est adopté par le conseil.

Désignation d'un secrétaire de séance : MOEBS Jean-Paul

ORDRE DU JOUR :

1. Mise en place d'une ligne de trésorerie
2. Mise en place d'un prêt à long terme

Délibération n° DCM-018-2011**7. Finances locales****7.3 Emprunts****Objet : Mise en place d'une ligne de trésorerie**

M. le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été adressé auprès de différents établissements financiers en vue de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 € sur une durée maximale de 12 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous leurs termes des propositions établies par divers établissements financiers consultés, et après en avoir délibéré, décide de retenir celle de la Caisse d'Epargne d'Alsace.

Pour faire face aux besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE et d'ouvrir auprès de cet établissement une **LIGNE DE TRESORERIE** d'un montant de **250 000 €** sur une durée de **12 mois**, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 250 000 €
- Durée : 1 an renouvelable
- Taux d'intérêt révisable indexé Euribor 3 mois + marge de 0,55%
- Paiement des intérêts à la fin de chaque trimestre civil
- Mise à disposition des fonds au fur et à mesure des besoins ponctuels en trésorerie de la Commune, par crédit d'office sur le compte du Trésor Public

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat faisant l'objet de la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-019-2011**7. Finances locales****7.3 Emprunts****Objet : Mise en place d'un prêt à long terme**

M. le Maire rappelle que pour financer les investissements de 2011, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 70 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous leurs termes des offres de financement et après en avoir délibéré, décide de recourir au financement suivant.

Pour financer les travaux d'investissement au titre de l'exercice 2011, **le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE** et de contracter auprès de cet établissement un prêt à taux fixe (échéance en capital constant) d'un montant de 70 000 € sur 15 ans, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 70 000 €
- Périodicité : trimestrielle
- Durée : 15 ans
- Frais de dossier : 70 €
- Taux d'intérêt : 4.13 %

Le conseil autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité